le Rouillacais
Communauté de Communes

AR Prefecture
016-241600303-20261109-188_09_11_2026-DE
Reçu le 12/11/2026
Publié le 12/11/2026

République Française
Département de la Charente
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROUILLACAIS

Extrait de Délibération du conseil communautaire
Séance du 9 novembre 2026

Nombre de conseillers en exercice :	**25**
Titulaires présents :	**22**
Suppléants :	**0**
Pouvoirs :	**3**
Excusés :	**3**

L'an deux mille vingt-six, le 9 novembre à 18 heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 2 novembre dernier, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par La Loi, à Rouillac, sous la présidence de Monsieur Christian VIGNAUD, Président.

Présents :
COURBILLAC : Mme Dalida DERBAL, **DOUZAT :** M. Pascal BURBAUD, **ECHALLAT :** M. Alain BRIAND, **GENAC-BIGNAC :** M. Thierry BOURDAREAU, Mme Marina GRAMMATICO, **MARCILLAC-LANVILLE :** M. Thierry MARCILLAUD, **MAREUIL :** Mme Claudine RODET, **MONS :** M. Patrick MESNARD, **ROUILLAC :** M. Christian VIGNAUD, M. Jean-Luc BOUTIN, M. Patrick GODICHAUD, Mme Céline GARREAU, Mme Joëlle FALOURD, Mme Françoise ROY, **SAINT-AMANT-DE-NOUERE :** M. Laurent BATY, **SAINT-CYBARDEAUX :** M. Philippe BOISUMAULT, M. Jean-Marie GASCHET, **SAINT-GENIS-D'HIERSAC :** Mme Stéphanie ROTURIER, M. Yanick MENARD, **VAL D'AUGE :** M. Alexandre GAUVIN, Mme Marie-France VOISIN, **VAUX-ROUILLAC :** M. Jean-Guy CHAUVET.

Suppléant en situation délibérante :
Pouvoir : Mme Roseline LEMBERT à Mme Dalida DERBAL, M. Boris CHAUMONNOT à Mme Céline GARREAU, Mme Elisabeth MASSON à Mme Françoise ROY
Excusés : Mme Roseline LEMBERT, M. Boris CHAUMONNOT, Mme Elisabeth MASSON

Délibération n°188.09.11.2026

AVIS SUR PROJET ICPE A VAUX-ROUILLAC - SAS DISTILLERIE TERRE-FORT

Monsieur le Président informe les membres du Conseil communautaire que, dans le cadre de la procédure de consultation du public organisée du 8 octobre 2026 au 11 janvier 2027, la Communauté de communes est appelée à se prononcer sur la demande d'autorisation environnementale déposée le 23 décembre 2025 par la SCEA DRIEZ AURÉLIEN, puis complétée le 22 mai 2026, notamment pour prendre en compte le changement d'exploitant au profit de la SAS Distillerie Terre Fort.

Cette demande concerne un projet de construction d'installations de stockage d'alcools de bouche d'origine agricole, situé au lieu-dit Terre-Fort, sur la commune de Vaux-Rouillac.

Le projet porte sur la création de quatre nouveaux chais de stockage d'alcools d'origine agricole, d'une superficie de 299 m² chacun et d'une capacité maximale de 600 m³ par chai. Leur construction est envisagée progressivement, à raison d'un chai par an.

Le projet comprend également une aire de dépotage d'alcools, des aménagements de voirie et des dispositifs de gestion des eaux pluviales. La demande prévoit par ailleurs la régularisation de deux chais de stockage et d'un chai de distillation existants.

Le site, d'une superficie d'environ 1,8 hectare, est situé en zone UX du PLUi et se trouve dans le périmètre de la ZNIEFF de la Plaine d'Échallat.

Sur le plan environnemental, le projet prévoit des dispositifs de prévention des risques liés au stockage d'alcools, ainsi que des aménagements destinés à assurer la gestion des eaux pluviales, notamment par la création de noues de rétention d'une capacité totale d'environ 340 m³.

Les incidences sur la circulation sont estimées à environ cinq véhicules par jour, dont deux poids lourds.

AR Prefecture
016-241600303-20261109-188_09-11-2026-DE
Reçu le 12/11/2026
Publié le 12/11/2026

Au regard des caractéristiques du projet, des mesures de prévention et de gestion environnementale présentées dans le dossier et de son intérêt pour l'activité économique locale, il est proposé au Conseil communautaire d'émettre un avis favorable à cette demande d'autorisation environnementale.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ÉMET** un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Distillerie Terre Fort pour son projet situé au lieu-dit Terre-Fort, à Vaux-Rouillac ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à transmettre le présent avis aux services de l'État chargés de l'instruction du dossier.

Voix pour : 25	Voix contre :		Abstentions :

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

A ROUILLAC, le 10 novembre 2026

Le Président,

Christian VIGNAUD